



## Procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2016

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 24 novembre 2016 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h.

### **Membres présents ou représentés (11)**

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par Mme Nathalie ROQUES ;  
M. Florent COSTE, représentant élu des membres de l'EFR ;  
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;  
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE ;  
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;  
M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;  
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;  
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jacques VERGER.

### **Membres absents excusés (3)**

M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP ;  
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique ;  
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

### **Assistaient également à la séance**

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;  
M. Richard FIGUIER, responsable des publications à l'EFR ;  
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;  
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;  
M. Pierre SAVY, directeur des études, EFR  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif n° 1 de 2016 ;
4. Budget de l'exercice 2017 ;
5. Tarifs et barèmes des indemnités et prestations pour l'année 2017 ;
6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2017/2018 ;
7. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2017 ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

Le premier point concerne l'information du conseil scientifique de la venue sur site du Haut conseil pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES) les 3 et 4 octobre derniers. Le comité d'expertise était composé de D. Viviers, J. Beaudoin et E. Brière. Les 5 et 6 octobre, certains personnels de l'EFR ont par ailleurs été auditionnés par des sous-commissions du HCERES. Le rapport devrait être transmis d'ici la fin du mois de novembre 2016. Les points à évoquer prioritairement étaient la politique de communication, l'internationalisation (en matière de diffusion des publications et de communication), l'employabilité des anciens membres de l'EFR, et l'état de la formalisation écrite des procédures.

Par ailleurs, le dialogue contractuel avec la tutelle débutera une fois le rapport du HCERES rendu. Fin janvier 2017, l'EFR dressera un bilan d'une dizaine de pages de l'action accomplie au titre du contrat 2012-2016. Ce bilan prévoira une partie commune aux cinq écoles françaises à l'étranger. À ce propos, une expertise de la tutelle sera entreprise en février 2017 sur l'immobilier et le numérique (l'EFR ayant dû répondre récemment à une enquête préliminaire). Le dialogue avec la tutelle est prévu de mars à juin 2017, pour une présentation du nouveau contrat quinquennal 2017-2021 en conseil d'administration du mois de juin 2017 et pour signature fin juin 2017.

Les cinq écoles françaises à l'étranger se sont dotées d'un site commun (resefe.com), à l'aide de l'expertise du webmaster des sites des UMIFRE, N. de Lavergne. Le seul recours externe a été l'expertise d'un prestataire pour le logo et la charte graphique. À terme, le site commun devrait pouvoir proposer la vente de livres en ligne.

L'autre effort de communication porte sur la mise en place de l'intranet. Un engagement avait été pris lors du précédent contrat. L'intranet est désormais en place et à disposition des personnels de l'EFR. Le dossier a été géré de concert entre la chargée de communication, l'informaticien et un prestataire externe. Le logiciel libre s'intitule OwnCloud. Il permet l'accès à distance aux documents pour les membres des conseils. Il sera utilisé de même pour la future plateforme de recherche.

### 3. Budget rectificatif n° 1 de 2016

La directrice de l'EFR accueille trois nouveaux membres du conseil d'administration, comme personnalités invitées ou membres votants : Florent Coste, nouveau représentant des membres pour l'année universitaire 2016-2017, Pierre Savy, directeur des études pour le Moyen Âge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, et Monique Zimmermann, agent comptable de l'École française de Rome en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'agent comptable de l'EFR indique que les modifications composant le budget rectificatif sont limitées. Elles concernent tout d'abord l'augmentation de la subvention pour charge de service public, d'un montant de 9 466 euros, afin de contribuer à couvrir l'augmentation récente du point d'indice dans la fonction publique. Par ailleurs, il s'agit de la prise en compte de l'augmentation de crédits pour la bibliothèque afin de couvrir l'augmentation des frais de gardiennage dus à la mise en place d'un garde armé devant le palais Farnèse en dehors des heures d'ouverture de l'ambassade. Ensuite, il s'agit d'annuler des dépenses prévues en investissement pour des travaux prévus pour le palais Farnèse qui n'auront pas lieu en 2016. Enfin, il s'agit de la prise en compte des crédits attribués au titre d'un programme de recherche ayant débuté au 1<sup>er</sup> septembre 2016, Performart, mené par Anne-Madeleine Goulet, chercheuse au CNRS ayant séjourné à l'EFR de 2008 à 2012. Une première tranche de la subvention, d'un montant de près d'un million d'euros sur 5 ans, a été versée en octobre 2016 (310 000 euros), afin de couvrir entre autres les frais de personnels travaillant sur le projet et embauchés à compter de septembre 2016.

Pour ce qui concerne le service des publications, 2 700 euros sont transférés du fonctionnement à l'investissement pour l'acquisition d'un logiciel. Enfin, le budget du Centre Jean Bérard est abondé de 4 500 euros en recettes et dépenses au titre d'un programme de recherche.

Ceci entraîne une réduction du déficit prévisionnel, portant le fonds de roulement au 31 décembre 2016 à 1 947 311 euros, soit 98 jours de fonctionnement.

Roland Étienne demande des précisions sur le programme Performart. La directrice de l'EFR répond qu'il s'articule sur la relation entre art et pouvoir à l'époque baroque, notamment par l'étude des spectacles dans les palais privés. Anne-Madeleine Goulet, responsable du programme, est chercheuse au CNRS : elle a séjourné à l'EFR de 2008 à 2012 et a tissé des relations de collaboration au cours de ce séjour. Le programme actuel est né suite à ce premier séjour. Le 5 décembre prochain est prévu, dans le salon rouge du palais Farnèse, un concert de musique baroque inédite, sur la base de partitions retrouvées à l'issue de ces premières recherches.

Le budget rectificatif n° 1 de 2016 est adopté à l'unanimité.

### 4. Budget de l'exercice 2017

La représentante du ministère remercie l'agent comptable pour la transmission des informations, en dépit de la difficulté d'extraction des données du logiciel de comptabilité, celui-ci étant encore en cours d'évolution pour adapter au plan technique la réglementation énoncée dans le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique.

La représentante du ministère demande une présentation du budget par tableau qu'ils soient présentés pour information ou pour vote.

#### **Fonctionnement :**

L'agent comptable, en guise d'introduction, indique que le budget 2017 est présenté en mode GBCP, selon les termes du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

publique, notamment en matière de personnel, où la répartition des agents s'effectue par destination en fonction de leur domaine d'activité au sein de l'EFR. Le budget 2017 représente le premier exercice budgétaire du contrat quinquennal 2017-2021. En l'absence de notification de la subvention pour charge de service public pour l'année 2017 lors de la préparation du présent document, la base de calcul a été celle du montant accordé pour 2016 (6 218 544 euros).

Outre la subvention pour charge de service public (laquelle sera revalorisée pour prendre en compte l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017), d'autres ressources fléchées viennent augmenter les recettes (ANR, CNRS et autres partenaires universitaires ou institutionnels). Le montant total des subventions se monte à 6 320 129 euros. Des ressources propres (au total, 659 000 euros) sont par ailleurs prévues en recettes : ventes des publications de l'EFR (257 000 euros), revenus de l'hébergement (176 000 euros), revenus des immeubles (102 000 euros), reversement de la moitié du salaire du responsable des publications par la Casa de Velázquez (40 000 euros), inscriptions en bibliothèque (20 000 euros) entre autres.

Le montant des revenus perçus au titre de la location des espaces attenants à la galerie du bâtiment de place Navone au bar voisin est à diviser par deux pour 2017 car l'intention de la société de gestion est de cesser d'occuper l'espace au 30 juin 2017, le contrat ayant été dénoncé début juillet 2016.

En dépenses, 63% sont consacrés aux rémunérations des personnels, 11% pour les fonctions support, 8% pour la recherche en sciences humaines et sociales, entre autres.

Lorsqu'on observe les dépenses par destination, on constate une augmentation des dépenses de recherche, notamment par la mise en route du projet Performart à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 (total 2 783 010 euros), le reste des dépenses étant réparti entre le pilotage (1 734 250 euros), la bibliothèque (1 088 500 euros), l'immobilier (794 200 euros), la formation (683 000 euros) et la diffusion des savoirs (653 000 euros).

Pour la bibliothèque, une augmentation des dépenses relatives à la mise en sécurité des personnes est prévue à travers la permanence d'un garde armé en dehors des heures d'ouverture de l'ambassade.

### ***Investissement***

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 327.000 euros, dont 43 000 euros pour l'acquisition de matériel informatique courant, 24 000 euros pour l'achat de logiciels informatiques, 40 000 euros pour l'achat de mobilier et matériel et 45 000 euros pour le développement du site intranet.

En ce qui concerne le personnel, l'ingénieur d'études à mi-temps affecté à l'EFR (affecté aux bases de données scientifiques) a été réaffecté dans son établissement d'origine, ce qui a permis de récupérer un demi-poste.

Alain Tallon demande pourquoi le contrat avec le bar a été dénoncé. La directrice de l'EFR indique que la cessation du contrat est à l'initiative du contractant : celui-ci devra payer les mensualités jusqu'en 2017. En parallèle, la directrice de l'EFR précise qu'elle a rencontré le gérant de la société qui exploite le stade de Domitien (visites touristiques) lequel serait à terme intéressé pour louer la galerie afin d'y mettre sa boutique de vente. Alain Tallon estime que cette future activité sera plus en lien avec les activités de l'EFR. La directrice de l'EFR complète l'échange en indiquant que la Surintendance est favorable à ce projet. Plus généralement la directrice de l'EFR fait part au conseil d'administration de son scepticisme quant à la solidité financière de l'EFR, avec une augmentation notable des frais de sécurité. La même inquiétude vaut pour pourvoir les postes vacants à l'EFR (un de secrétaire général, un d'ingénieur de recherche et, en juin 2017, un ingénieur d'études), du fait de l'augmentation immédiate des frais de personnels.

Le fonds de roulement attendu au 31/12/2017 est de 1 544 127 euros.

Alain Tallon prend la parole et convient de l'augmentation des frais de sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris dans son propre établissement, pour un montant de 700 000 euros. Il indique qu'un fonds a été créé, il conviendrait d'étudier l'éligibilité de l'EFR à ce fonds.

Le budget initial de 2017 n'est pas présenté en équilibre réel au sens de l'article R719-61 du Code de l'éducation car le tableau présentant l'équilibre financier, le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale ne seront pas votés en équilibre. De plus, aux termes de ce même article, le conseil d'administration peut être autorisé à prélever sur les réserves de l'établissement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour le financement d'autres opérations (hors opérations d'investissement).

Les indicateurs de trésorerie et de fonds de roulement prévisionnels demeurant satisfaisants, le ministère donne l'autorisation au conseil pour le prélèvement sur les réserves destiné au financement d'autres opérations que celles d'investissement.

*Tableau 1 : tableau des emplois*

Le plafond d'emploi est de 68 emplois. Le tableau est approuvé à l'unanimité.

*Tableau 2 : autorisations budgétaires*

En dépenses, il se monte à 7 680 960 euros en autorisations d'engagement et à 7 735 960 euros en crédits de paiement.

Les recettes se montent à 6 979 130 euros.

Le tableau relatif aux autorisations budgétaires est approuvé à l'unanimité.

*Tableau 4 : équilibre financier*

Le tableau relatif à l'équilibre financier est approuvé à l'unanimité.

*Tableau 6 : situation patrimoniale*

On constate une insuffisance d'autofinancement de 76 184 euros. En exécution, la situation devrait être équilibrée, ce pour deux motifs : la notification de la subvention devrait réduire ce chiffre. Par ailleurs, certaines dépenses dans le domaine de l'informatique pourront être gelées pour 2017 et reportées à 2018.

Le tableau relatif à la situation patrimoniale est approuvé à l'unanimité.

*Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles*

En fonctionnement, plusieurs opérations sont réparties sur plusieurs années : le projet ANR Europange, le recrutement au titre des projets « Marie Curie » (Francesco Martorella), ainsi que le projet Performart.

En investissement, il s'agit de la rénovation et du remplacement des fenêtres du palais Farnèse (marché conjoint avec l'Ambassade de France). 55 000 euros ont été ouverts à ce titre en 2017.

Le tableau relatif aux opérations pluriannuelles est approuvé à l'unanimité.

Le budget de l'exercice 2017 est adopté pour un montant global de 7 735 960 euros.

## **5. Tarifs et barèmes des indemnités et prestations pour l'année 2017**

Seuls sont pointés les éléments ayant été modifiés eu égard aux tarifs et barèmes de l'année précédente : dans la rubrique « hébergement » (catégorie 1), il est ajouté « ou étudiants de master » participant aux ateliers de formation (et non plus ateliers doctoraux).

Dans la catégorie 2, la catégorie « étudiants de master » est ajoutée. Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le plafond de remboursement de la nuitée à Paris, de 100 à 110 euros. Il est précisé enfin que les tarifs du Centre Jean Bérard, reprenant ceux de l'EFR, seront mis en ligne à disposition des membres du conseil d'administration. Un astérisque est ajouté à côté du tarif de 10 euros section B des chambres à 1 lit, avec un renvoi mentionnant « boursier EFR (dans le cadre du séjour défini par l'arrêté de nomination) ».

Les tarifs et barèmes sont adoptés à l'unanimité.

#### **6. Nombre de postes de membre à pourvoir pour l'année 2017-2018**

Le nombre de 18 postes vacants ou susceptibles d'être vacants au titre de l'année 2017-2018 est adopté à l'unanimité.

#### **7. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2017**

Le prochain conseil d'administration de l'EFR aura lieu en visio conférence le 23 février 2017. Les conseils scientifique et d'administration sont prévus les 30 mars 2017, 15 juin 2017 et 23 novembre 2017.

#### **8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Parmi les conventions présentées, la directrice de l'EFR attire l'attention sur la convention de mise à disposition de Richard Figuié à mi-temps à la Casa de Velázquez. Dans ce contexte, un comité éditorial conjoint avec la Casa de Velázquez sera organisé dans les premiers mois de l'année 2017. Une lettre de mission sera adressée, de la part des deux directeurs, à Richard Figuié.

Par ailleurs, la directrice de l'EFR informe le conseil d'administration de la signature de la convention de création du Fonds de dotation archéologie et patrimoine en Méditerranée (ARPAMED), lequel a pour objet de soutenir des projets archéologiques innovants. Après un rendez-vous avec les directeurs des EFE le 7 décembre 2016, la directrice de l'EFR indique que la fiche de sollicitation sera diffusée. Les sommes versées au titre de ce fonds sont déductibles des impôts.

#### **9. Questions diverses**

La séance est close à 15h45.